



ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation  
Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Secrétariat d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique



Centre National pour la  
Recherche Scientifique et  
Technique



Institut Marocain de l'Information  
Scientifique et Technique  
المعهد المغربي للإعلام العلمي والتقني

## Charte d'utilisation de la plate-forme MEA University

...Pour un **meilleur accès** et une **large diffusion**  
de **l'information scientifique et technique**...

## 1. Préambule

Le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (ci-après désigné CNRST), en collaboration avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, et la société IBM, met à la disposition des universités une plate-forme éducative en Cloud. Cette plate-forme Cloud permettra aux enseignants et étudiants de développer des compétences dans les dernières technologies de l'industrie informatique. Elle est destinée à l'ensemble des enseignants, étudiants et personnel technique des différentes universités et établissements de formation des cadres relevant du domaine public.

Les ressources de cette plate-forme sont d'une grande importance pour la formation des enseignants (et étudiants) et nécessitent par conséquent, la mise en place d'un cadre réglementaire clair, définissant les règles de leur bonne utilisation.

## 2. Objet

La charte d'utilisation de la plate-forme Cloud a pour objet de définir les conditions d'utilisation des ressources de ce Cloud.

Les obligations définies dans la présente Charte s'appliquent à tout utilisateur des ressources du Cloud.

## 3. Acceptation des dispositions de la présente charte

L'utilisateur, déclare avoir pris connaissance et avoir accepté expressément et de manière inconditionnelle la présente Charte.

## 4. Définitions

Pour la compréhension et l'interprétation des présentes, les termes suivants auront la signification ci-après :

- Ressources du Cloud : désigne les machines virtuelles installées dans la palte-forme Cloud du CNRST;
- Utilisateur : désigne toute personne quel que soit son statut (formateur, étudiant, personnel technique), à partir du moment où elle est appelée à utiliser les ressources du Cloud.
- Administrateurs : désigne le personnel du CNRST chargé de la gestion des ressources du Cloud ;
- Formateur certifié : désigne toute personne ayant un certificat IBM .

## 5. Conditions d'accès

Le droit d'accès aux ressources du Cloud est soumis aux conditions suivantes :

- Seuls les formateurs certifiés peuvent utiliser les ressources Cloud pour dispenser des formations ;
- Un formateur certifié ne peut dispenser de formation que dans son domaine de certification ;
- Les ressources du Cloud ne peuvent être utilisées qu'après réservation et ce via la plate-forme suivante : <http://reservation.cloud.imist.ma>;
- Pour chaque réservation, les formateurs doivent respecter un délai minimum de trois (3) jours entre la date de réservation et la date de début de l'utilisation des ressources réservés ;
- Une réservation ne permet l'utilisation d'une ressource que pour une durée maximale d'un mois. Au-delà d'un mois, il faut effectuer une autre réservation.
- L'accès aux ressources du Cloud se fait à travers un compte et mot de passe. Le compte (Le login) à utiliser est celui de la messagerie institutionnelle de l'université ;
- Les étudiants ne peuvent utiliser les ressources du Cloud qu'à travers un cours dispensé par un formateur certifié ;
- L'horaire de travail pour toute intervention sur la plate-forme par l'équipe technique est de 9h à 16h ;
- Aucune intervention n'est effectuée pendant les jours fériés ;

## 6. Bon usage des ressources du Cloud

Le CNRST est le seul habilité à mettre à la disposition des utilisateurs, les ressources du Cloud nécessaires à une formation donnée. En cas de problème, l'équipe technique est joignable au 05 37 56 99 00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante: [cloudlabs@imist.ma](mailto:cloudlabs@imist.ma);

L'utilisation des ressources du Cloud doit être limitée aux activités académiques prévues au sein de l'établissement d'affiliation du formateur.

## 7. Engagements des administrateurs

Pour garantir un meilleur fonctionnement de ces ressources, les administrateurs s'engagent à :

- Veiller au bon fonctionnement des outils informatiques ;
- Respecter la confidentialité des données (fichiers, ...) des utilisateurs ;
- Assurer la sécurité du réseau ;

- Informer les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou interrompre l'utilisation de ces outils.

## 8. Obligation des utilisateurs

Pour garantir un meilleur fonctionnement de ces ressources, les Utilisateurs doivent :

- Respecter les termes de la présente charte ;
- Ne pas accéder aux données d'un autre utilisateur sans l'autorisation de celui-ci ;
- Ne pas modifier ou détruire des données qui ne leur appartiennent pas ;
- Utiliser les ressources de la plate-forme avec leurs propres identités et s'abstenir de l'usage d'autres identités ;
- Ne pas installer une copie d'un logiciel sans licence.

En cas du non-respect de l'une de ses obligations prévues par les présentes, l'Utilisateur n'aura plus le droits d'accès aux ressources du Cloud (son compte sera désactivé) et s'exposerait, le cas échéant, à d'autres sanctions prévues par la législation en vigueur.

## 9. Données à caractère personnel

Le CNRST garantit que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la gestion de l'utilisation des ressources du Cloud, sont traitées conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

En vertu de la loi susmentionnée, l'Utilisateur peut exercer son droit d'accès et de demande de rectification des données personnelles le concernant. Ces demandes doivent être adressées par courriel à : [cloudlabs@imist.ma](mailto:cloudlabs@imist.ma).

## 10. Limitation de responsabilité du CNRST

Le CNRST ne pourra être tenu pour responsable de l'indisponibilité d'accès résultant de la survenance d'événements de force majeure et notamment de la défaillance du réseau public d'électricité ou des télécommunications, des pertes totales ou partielles de connectivité dues aux opérateurs privés et publics dont il dépend .

## 11. Données de l'enseignant

Nom : .....

Prénom : .....

Établissement d'affiliation : .....

Email institutionnel : .....

Fait à ....., le .....

<b>Enseignant</b>	<b>Chef d'établissement</b>
<b>Lu et approuvé</b>	<b>Lu et approuvé</b>